



GRYC Invitational Regatta / Régate invitation du CVRG

NOTICE OF RACE / AVIS DE COURSE

August 2-4, 2024 / 2 à 4 août 2024

Gatineau River Yacht Club / Club de voile de la rivière Gatineau

1 chemin Summerlea, Chelsea, Québec J9B 1W4

1. RULES / RÈGLES

1.1. The regatta will be governed by the rules as defined in the Racing Rules of Sailing (RRS).

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile (RCV).

1.2. If there is a conflict between languages, English will take precedence.

En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

1.3. The rules of the class association will be applied for each fleet.

Les règles de l'association de classe seront appliquées à chaque flotte.

2. ADVERTISING / PUBLICITÉ

Advertisement will be restricted to « ISAF 20 Advertising code »

La publicité sera restreinte à «ISAF 20 code de publicité»

3. ELIGIBILITY AND ENTRY / ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1. Registration is **limited to 100 sailors on a first come first served basis.**

*L'inscription est **limitée à 100 athlètes sur la base du premier arrivé, premier servi.***

3.2. Registration is open to sailors from all clubs. Registration closes once the cap is reached or on Wednesday July 31st at 2359, whichever comes first.

L'inscription est d'abord ouverte aux marins de tous les clubs. L'inscription se termine une fois le plafond atteint ou le mercredi 31 juillet à 23h59, selon la première éventualité.

3.3. Entrants must be members of a Yacht Club recognized by their National Sailing Authority or a member of their Class Association. All boats and equipment must conform to their respective class and/or fleet measurement, equipment and accommodation regulations.

Tous les participants doivent être membres d'un club de voile reconnu par leur fédération nationale de voile ou leur association de classe. Tous les bateaux et leur équipement doivent être conformes avec leurs règles de classe respectives, notamment en ce qui concerne leurs mesures, l'équipement et les règles particulières.

3.4. The regatta is open to all classes of dinghies and small keelboats (less than 24 feet). 5 boats will constitute a fleet. Each class must have sufficient registrants to make fleet. Dinghies with less than 5 entries will sail in a handicap fleet using Portsmouth number

ratings. Juniors will be scored in a separate division. If keelboats do not make fleet the class will be cancelled, and registration will be opened to others.

Expected classes include: ILCA7, ILCA6, ILCA4, Optimist, O'pen Skiff, C420 and PHRF (keelboats).

La régata est ouverte à toutes les classes de dériveurs et de petits quillards (moins de 24 pieds). 5 bateaux constitueront une flotte. Chaque classe doit avoir suffisamment de participants pour former une flotte. Les dériveurs avec moins de 5 participants navigueront dans une flotte de handicap en utilisant les système Portsmouth. Les juniors seront marqués dans une division distincte. Si les quillards ne peuvent former une flotte, la classe sera annulée et l'inscription sera ouverte à d'autres.

Classes prévues incluses : ILCA7, ILCA6, ILCA4, Optimist, O'pen Skiff, C420 et PHRF (quillards).

- 3.5. All competitors must have signed the liability form, or it must be signed by a parent or a guardian if the athlete is a minor (less than 18 years of age).

Tous les compétiteurs doivent avoir signé la feuille de décharge de responsabilité. Pour les mineurs (moins de 18 ans), elle doit être signée par un parent ou un tuteur.

- 3.6. No registrations will be accepted after Wednesday, July 31st 2024.

Aucune inscription ne sera acceptée après le mercredi 31 août 2024.

- 3.7. Registration will not be official without all the necessary information and the payment required.

L'inscription ne sera pas officielle tant que toutes les informations nécessaires ainsi que le paiement ne seront complétés.

- 3.8. All participants must use the Zone4 website (www.zone4.com) to register. All participants must check in at the clubhouse on Friday August 2, 2024 between 1800-2000 hours or Saturday August 3, 2024 between 0800-0900 to pick up their race kits.

Tous les participants doivent utiliser le site web Zone4 (www.zone4.com) pour s'inscrire. Tous les participants doivent se présenter à la capitainerie le vendredi 2 août 2024 entre 18h et 20h ou le samedi 3 août 2024 entre 8h et 9h pour recevoir leurs ensembles de course.

4. FEES / FRAIS D'INSCRIPTION

Single-handed boat / Bateau simple

Junior / Junior 70\$

Adult / Adulte 75\$

Double-handed boat / Bateau double

Junior / Junior 140\$

Adult / Adulte 150\$

Keelboats / Quillards

Per crew member / par membre d'équipage 75\$

Entries include a registration gift, meals in the form of a light breakfast, lunch (on land) and dinner (Saturday only). Music on the deck after sailing and before dinner.

Les inscriptions comprennent un cadeau d'inscription, un déjeuner léger, un dîner (à terre) et un souper (samedi seulement). Il y aura de la musique sur le patio après les courses et avant le souper samedi soir.

SCHEDULE / PROGRAMME

Friday August 2nd 2024 / vendredi 2 août 2024

1800 – Check-in (no in-person registration) / Enregistrement (pas d'inscription en personne)

Saturday August 3rd 2024 / samedi 3 août 2024

0800 – Check-in (no in-person registration) / Enregistrement (pas d'inscription en personne)

0900 – Skipper and coach meeting / réunion des barreurs et des entraîneurs

0930 – First race / Première course

1800 – Invitational dinner / Souper de la régata

Sunday August 4th 2024 / dimanche 4 août 2024

0930 – First race / Première course

Awards ceremony to follow / La cérémonie des médailles suivra

4.1. No warning signal will be given after 1400 on the last day of the regatta.

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h, le dernier jour de la régata.

5. SAILING INSTRUCTIONS / INSTRUCTIONS DE COURSE

The sailing instruction will be available on-line and provided at registration, after 1800 hours on Friday, August 2nd 2024 and Saturday, August 3rd at the GRYC clubhouse.

Les instructions de course seront disponibles en ligne et remises lors de l'enregistrement, après 18h le vendredi, 2 août 2024 et le samedi 3 août 2024, à la capitainerie du club de voile de la rivière Gatineau.

6. SCORING / CLASSEMENT

6.1. One or more races must be raced to constitute a series. A maximum of ten races are scheduled.

Un minimum d'une course doit être couru pour constituer une série. Un maximum de dix courses est prévu.

6.2. The Low Point Scoring System of the Racing Rules, Appendix A will apply.

Le système de points a minima des Règles de Course, Annexe A s'appliquera.

- 6.3. When fewer than five races have been completed, a boat's series score will be the total of the race scores.

Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

- 6.4. When five to eight races have been completed, a boat's series score will be the total of the race scores excluding the worst score.

Quand cinq à huit courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son pire pointage.

- 6.5. When nine or ten races have been completed, a boat's series score will be the total of the race scores excluding the two worst scores.

Quand neuf ou dix courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant ses deux pires pointages.

7. SUPPORT BOATS / BATEAU SUPPORT

- 7.1. Access to the on-water regatta area is forbidden during a race to coaches and others support boats. Exceptions can be made for the junior race area at the discretion of the Race Committee.

L'accès du site de régates est interdit pendant une course à l'entraîneur et aux accompagnateurs. Des exceptions peuvent être faites pour la zone de course junior à la discrétion du Comité de Course.

- 7.2. Support boats may not enter the race course area while races are in progress, excluding to provide rescue support or to access the port area. If they do enter the race area, support boats must use caution and not impede racing.

Les bateaux supports ne peuvent pas traverser le parcours de course pendant les courses, sauf pour fournir un support de sauvetage ou pour accéder à la zone de mouillage. S'ils doivent traverser le parcours, les bateaux de support doivent procéder avec prudence et ne pas interférer avec le déroulement de la course.

8. PRIZES / PRIX

Prizes will be awarded as soon as possible following the completion of racing on Sunday. Prizes will be awarded to 1st, 2nd, and 3rd place finishers in each category. Other awards may also be presented.

Les prix seront remis le plus tôt possible après la dernière course le dimanche. Des prix seront remis pour les trois premières places dans chaque catégorie. D'autres prix seront potentiellement remis également.

9. DISCLAIMER OF LIABILITY / DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. See Rule 3, Decision to Race.

The organizing authority, the Gatineau River Yacht Club, will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the Regatta.

Les compétiteurs participent à la régata à leurs propres risques. Voir règle 3 : Décision de courir.

L'autorité organisatrice, le club de voile de la rivière Gatineau, n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. LODGING / HÉBERGEMENT

Camping: not available on site / *pas disponible sur place*

11. OTHERS INFORMATIONS / AUTRES INFORMATIONS

Regatta Chairman / *Directeur de la régata* : regatta@gryc.ca (819) 827-7419

Regatta organization / *Organisation de la régata* : www.gryc.ca



www.gryc.ca/regatta